



La commune de Saint Martin des Entrées recrute 2 agents recenseurs Période de recensement : 15 janvier au 14 février 2026

Date limite de candidature: 30 septembre 2025

Candidature à adresser à : Mairie de St Martin des Entrées 10 12 rue William Kennedy Ferguson 14400 ST MARTIN DES ENTREES

Ou par mail: mairie@saintmartindesentrees.fr

Activités

- Se former aux concepts et aux règles du recensement (2 demi-journées entre le 1^{er} et le 14 janvier 2026)(formations dispensées par l'INSEE)
- Effectuer une tournée de reconnaissance (avant les dates de collecte et entre les 2 demi-journées de formation) afin de repérer la totalité des adresses de son secteur, les faire valider par le coordonnateur communal du recensement et organiser sa tournée de manière rationnelle
- Collecter par la technique de porte à porte les informations pour tous les logements (maximum 250 logements), déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet, les relancer
- Tenir à jour son carnet de tournée
- Rendre régulièrement compte au coordonnateur communal et/ou ses deux adjoints de l'avancement de sa collecte et des difficultés rencontrées

Restituer l'ensemble des documents en fin de collectent

Profil recherché

- Etre majeur
- Disposer absolument d'un moyen de locomotion (véhicule, 2 roues, vélo.....)
- Bon relationnel, sens du dialogue et pédagogique
- Persévérance et organisation
- Discrétion, neutralité et réserve
- Aptitudes physiques (marche à pied en extérieur, escaliers ...)
- Capacité d'entraide envers les autres agents recenseurs en difficulté

Grande disponibilité (large amplitude horaire)

Rémunération

- 1€ par feuille de logement remplie ;
- 2€ par bulletin individuel
- 110 € Forfait kilométrique
- 30€ pour un taux d'enregistrement des bulletins individuels par internet compris entre 30% et 50%
- 60€ pour un taux d'enregistrement des bulletins individuels par internet supérieur à 50%
- 80€ indemnité de temps de formation (les 2 demies-journées) et de temps de repérage